

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023 - CIRCUITS DE RAMASSAGE SCOLAIRE «S» -

Réservés aux élèves résidant sur le territoire du Grand Périgueux et inscrits dans l'un de ses établissements scolaires, et dans la limite des places disponibles

1^{ère} INSCRIPTION

REINSCRIPTION ► N° CLIENT : (Mentionné sur la carte)
Champ obligatoire



Ne pas recharger la carte sur la boutique en ligne pour la rentrée de septembre, le Pass Bibus ouvrant accès aux circuits scolaires n'est pas disponible

L'ÉLÈVE	LE REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Adresse :
<input type="checkbox"/> J'autorise l'utilisation de mon numéro de portable pour l'envoi de SMS en cas de perturbations importantes sur le réseau.	Code postal / Ville :
	E-mail :
	Portable : Fixe :

LA SCOLARITÉ

Établissement : Classe :

Circuit(s) emprunté(s) (Voir liste au dos - Les fiches horaires sont disponibles sur grandperigueux.fr > Péribus > Transports scolaires)

Circuit principal : Arrêt de montée :

Circuit secondaire* : Arrêt de montée :

* Seuls les élèves empruntant les lignes S1/S5 – S3/S12 – S15/S22 sont autorisés à s'inscrire sur un circuit secondaire.

Jours d'utilisation du circuit

Lundi matin soir Mardi matin soir Mercredi matin midi Jeudi matin soir Vendredi matin soir

Semaines d'utilisation du circuit (à compléter uniquement en cas de garde alternée)

Pairs Impaires

LE TITRE DE TRANSPORT – LE PASS BiBUS

<input type="checkbox"/> Pass BiBUS annuel* : 93€	<input type="checkbox"/> Pass BiBUS annuel famille nombreuse* : 78€
<input type="checkbox"/> Pass BiBUS trimestriel : 31€	<input type="checkbox"/> Pass BiBUS trimestriel famille nombreuse : 26€
<input type="checkbox"/> Pass BiBUS tarification solidaire (Voir CCAS)	* Titres éligibles au Prélèvement Automatique

 Au-delà du 25 août une majoration de 10€ sera appliquée pour inscription tardive sauf sur présentation d'un justificatif de déménagement après cette date.

Les pièces à joindre au dossier

- 1 chèque à l'ordre de EPIC PERIMOUV'
- Le formulaire « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA »
si vous souhaitez régler par Prélèvement Automatique (Pass annuel uniquement), le formulaire est accessible sur grandperigueux.fr > Péribus > Transports scolaires
→ date limite de paiement par Prélèvement Automatique **vendredi 12 août 2022**
- Attestation de la CAF pour le tarif famille nombreuse
- Attestation de votre mairie pour la tarification solidaire
- 1 photo d'identité récente (nom et prénom inscrits au dos)
A fournir uniquement dans le cadre d'une 1^{ère} inscription

Le Pass **BiBUS** donne accès :

- Au circuit scolaire sélectionné
- Aux lignes du réseau PERIBUS

► INSCRIPTIONS DU 13 JUIN AU 31 JUILLET 2022 :

Renvoyez ou déposez votre dossier à :
Agence PERIMOUV'
11, rue du Président Wilson - Périgueux

Tout dossier incomplet entrainera du retard dans le traitement de votre demande.

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR VOTRE CARTE A DOMICILE !

- Joindre une enveloppe non affranchie aux nom et adresse du représentant légal.

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur des transports scolaires ci-joint, le règlement complet est disponible sur grandperigueux.fr (Gestion des données personnelles au dos de ce document)

Date :

Signature :

CIRCUITS SCOLAIRES 2022 / 2023

(Fiches horaires disponibles sur grandperigueux.fr > Péribus > Transports scolaires)

- S1** : Razac <> Annesse et Beaulieu <> Périgueux
- S2** : Razac <> Collège La Roche Beaulieu
- S3** : Matin : Marsaneix > Atur > Périgueux
Soir et mercredi midi : Périgueux > Atur > Marsaneix > St Laurent sur Manoire
- S4** : Coursac <> Coulounieix-Chamiers <> Périgueux
- S5** : Coursac <> Razac <> Coulounieix-Chamiers <> Périgueux
- S6** : Château l'Evêque <> Collège Anne Frank - Gour de l'Arche
- S7** : Château l'Evêque <> Périgueux
- S8** : Agonac <> Périgueux
- S9** : Agonac <> Collège Anne Frank Gour de l'Arche
- S10** : La Chapelle Gonaguet <> Collège La Roche Beaulieu
- S11** : Razac <> Annesse et Beaulieu <> Collège La Roche Beaulieu
- S12** : Matin : St Laurent sur Manoire > Atur > Périgueux
Soir et mercredi midi : Périgueux > Atur > Marsaneix > St Laurent sur Manoire
- S13** : Coulounieix (Cré@Vallée <> Les Crouchaux) <> Lycée Agricole <> Collège Jean Moulin
- S14** : Coulounieix (Les Andrieux) <> Collège Jean Moulin
- S15** : Matin : Antonne et Trigonant > Cornille > Périgueux
Soir et mercredi midi : Périgueux > Cornille > Antonne et Trigonant > Sorges
- S16** : La Chapelle Gonaguet <> Périgueux
- S17** : Périgueux <> Coulounieix-Chamiers <> Marsac sur l'Isle <> Collège La Roche Beaulieu
- S18** : Lacropte <> La Douze <> Saint Laurent sur Manoire <> Périgueux
- S19** : Fouleix <> St Amand de Vergt <> St Laurent des Bâtons <> St Michel de Villadeix <> Veyrines de Vergt <> Col. de Vergt
- S20** : Creyssensac et Pissot <> St Paul de Serre <> Grun Bordas <> Bourrou <> St Mayme de Péreyrol <> Collège de Vergt
- S21** : St Paul de Serre <> Chalagnac <> Église Neuve de Vergt <> Breuilh <> Collège de Vergt
- S22** : Sorges <> Périgueux
- S23** : La Douze <> Lacropte <> Collège de Vergt
- S24** : Salon <> Cendrieux <> Veyrines de Vergt <> Collège de Vergt
- S25** : Lacropte <> Salon <> Collège de Vergt
- S26** : Salon <> Marsaneix <> Lacropte <> Collège de Vergt
- S27** : Lacropte <> Marsaneix <> Périgueux

Données personnelles :

Vos données sont collectées dans le cadre du Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) entre le Grand Périgueux et l'Epic PERIMOUV et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence PERIMOUV.

Elles sont destinées à l'Epic PERIMOUV, le cas échéant au Grand Périgueux Communauté d'Agglomération, aux transporteurs et mairies concernés par les circuits de ramassage scolaire ainsi qu'à la société UBI Transport en charge de la gestion du logiciel de création de cartes.

Elles seront conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Vos données ne sont pas vendues ou utilisées pour une finalité autre que celle évoquée précédemment et pas transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

Epic PERIMOUV Délégué à la protection des données 16 rue du 5ème régiment de chasseurs 24000 PÉRIGUEUX ou dpd@perimouv.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.